

Séance du jeudi 05 septembre 2024

Date de la convocation: 02/09/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Michèle MATHIEU par Anne COLLINOT

Excusés : Barbara LOUCHART

Absents:

ACHAT D'UN TERRAIN EN CENTRE BOURG - (D 2024 070)

Le Maire explique au Conseil municipal que le projet d'aménagement d'un jardin derrière la mairie repose sur la maîtrise du foncier.

Il rappelle que, à cette fin, plusieurs délibérations ont permis de répondre à cet objectif : délibération du 6 août 2022 autorisant une convention de portage foncier par l'EPF permettant d'assurer la maîtrise des parcelles AC145, AC146, AC147 et AC148 ; délibération du 25 juillet 2024 autorisant un échange de terrain entre un particulier et la Commune permettant d'assurer un passage sur la parcelle AC142 pour rejoindre la parcelle AC141.

Il souligne que, à ce jour, une seule parcelle nécessaire à la réalisation de ce projet n'est toujours pas maîtrisée par la Commune : la parcelle AC 141. Il informe le Conseil municipal que le propriétaire de cette parcelle a donné son accord pour une cession à la Commune au prix de 3 000 euros.

Le Maire invite le Conseil municipal à accepter cette proposition de façon à finaliser la maîtrise de l'ensemble foncier nécessaire à la préfiguration et à la réalisation ultérieure d'un projet d'aménagement paysager derrière la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition par la Commune de la parcelle AC141 au prix de 3 000 euros.

CHARGE le Maire de lancer la procédure d'acquisition.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

